

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à 19 heures 30 mn, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe DESVIGNES, Maire.

Étaient présents : Florence DUBREUCQ, Chantal BOURGEOIS, Tristan GREILLOT, Jean-Luc BAUDUIN, Nadine DESBORDES, Aurélien JACQUEMARD, Bruno MARTIN, Annie TISSIER, Maria SOBRAL, Sandra GROSCAUX, Damien VOLEREAU, Déborah MOREAU, Philippe DESVIGNES, Sophie ALVES DA COSTA

Absent excusé : Philippe TUZI (pouvoir non donné et mentionné)

Secrétaire de séance : Tristan GREILLOT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15.02.2021

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

VALIDATION DE L'IMPLANTATION DE L'ANTENNE RELAIS FREE

M. le maire présente au conseil municipal le dossier d'information reçu de Free le 29 mars concernant la future implantation d'une antenne relais sur le terrain communal situé 2 rue de l'Orvanne (derrière le local technique) et demande au conseil municipal s'il valide le projet, et l'autorise à poursuivre les échanges et à signer tous documents ne nécessitant pas de délibérations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal procède au vote pour valider l'implantation de l'antenne relais :

1^{er} tour : Pour 6 – Contre 6 – Abstention 2
2^{ème} tour : Pour 6 – Contre 6 – Abstention 2

Le résultat des votes ne permettant pas de statuer il est décidé de reporter cette décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

VOTE DES TAXES FONCIERES

Le maire propose de majorer les taux d'impositions des taxes foncière de 2020 de 1 % ce qui donnerait un coefficient de variation proportionnelle de 1.009978 qui porterait les taux de 2021 à :

Taxe foncière (bâti) 37.48 % (dont taux départemental 18 %)

Taxe foncière (non bâti) 42.22 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents procède au vote :

Résultat des votes : Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Adopte la majoration de 1 % soit le coefficient de variation proportionnelle de 1.009978, qui porte les taux à

Taxe foncière (bâti) 37.48 % (dont taux départemental 18 %)

Taxe foncière (non bâti) 42.22 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire indique que la commission des finances a statué sur celles-ci, il donne donc lecture de celles-ci (voir annexe 1), et demande au conseil municipal s'il valide les propositions, il rappelle qu'une subvention pour le centre de loisirs de 2075.22 € a déjà été réglé à l'A.F.R. (décision du 15.02.2021), il précise que ces subventions ne seront réglées qu'au mois de septembre (vu le contexte sanitaire actuel).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide les propositions de subvention accordées aux associations indiquées en annexe 1.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'Assainissement s'équilibrant en Dépenses et en Recettes en section :

FONCTIONNEMENT	78.955,24 €
INVESTISSEMENT	68.299,83 €

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents (Pour 14 Contre 0 Abstention 0) approuve le budget primitif ASSAINISSEMENT s'équilibrant en Dépenses et Recettes :

FONCTIONNEMENT	78.955,24 €
INVESTISSEMENT	68.299,83 €

Puis le maire présente au conseil municipal le budget primitif de la COMMUNE s'équilibrant en Recettes et Dépenses en section :

FONCTIONNEMENT	429.908,52€
INVESTISSEMENT	33.734,66 €

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents (Pour 14 Contre 0 Abstention 0) approuve le budget primitif Commune s'équilibrant en Dépenses et Recettes :

FONCTIONNEMENT	429.908,52 €
INVESTISSEMENT	33.734,66 €

CC MSL : VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

M. le maire :

- indique au conseil municipal que la CC MSL propose de mettre à disposition par convention, pendant la durée du mandat, un Conseiller en Prévention des Risques Professionnels pour exercer des missions ponctuelles afin de nous assister et de nous conseiller dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, le correspondant communal étant le 2^{ème} adjoint Philippe TUZI.
- demande au conseil municipal donc s'il accepte de valider ladite convention afin qu'il puisse la signer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide la convention de mise à disposition du Conseiller en Prévention des Risques Professionnels et autorise le maire à la signer.

SDESM DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE RUE DE L'ANCIENNE GARE

M. le maire indique au conseil municipal que l'armoire électrique rue de l'ancienne gare a été endommagée et doit être remplacée. Le devis de SOMELEC pour son remplacement s'élève à 1.680 € H.T. il précise que le SDESM peut nous subventionner à concurrence de 50 % avec un plafond de 3.000 €, il demande donc au conseil municipal son accord pour déposer le dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de solliciter le SDESM pour obtenir une subvention de 50 % pour le remplacement de l'armoire électrique de la rue de l'Ancienne Gare, devis établi par SOMELEC de 1.680 € H.T.

« VILLAGE DE CARACTERE » DEMANDE AU DEPARTEMENT DE LA PROROGATION DU LABEL POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

M. le maire indique au conseil municipal que le label « village de caractère » est arrivé à son terme l'année dernière, et qu'il y a lieu de demander au Département de le proroger pour les 5 prochaines années 2021-2026. Il demande donc aux conseillers s'ils acceptent de demander la prorogation au Département jusqu'en 2026.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la proposition de M. le Maire et décide de demander au Département de proroger le label « village de caractère » jusqu'en 2026.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « FORET-BOIS »

M. le maire indique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la fédération nationale des communes forestières demandant la désignation d'un référent forêt bois au sein du conseil municipal, et propose Bruno MARTIN qui est déjà en charge de l'environnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la désignation de M. Bruno MARTIN en tant que référent forêt-bois auprès de la fédération nationale des communes forestières.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire :

- fait lecture des courriers de CDSCF-VO remerciant la mobilisation de nombreux bénévoles pour le nettoyage de printemps (2.04.21) demandant d'être consulté pour les projets du Département pour la zone d'espaces naturels sensibles, l'implantation d'une antenne relais, voire d'une éolienne, (21.03.21)
- informe les conseillers municipaux de **1°**) l'adhésion de la commune au recensement et l'évaluation des ponts sous le pilotage du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), gratuitement, entre l'été 2021 et 2022, **2°**) du tournage entre le 10 et le 18 mai du tournage de la série SAM sur la place du village **3°**) qu'il a démissionné de son poste de président de l'ASPF et qu'il a été remplacé par Jean-Jacques DELPOIO

puis il passe la parole aux conseillers :

- il est demandé :

- 1) où en est l'agence routière territoriale du Département basé à Vouix pour les comptages des véhicules sur la RD 22 et RD 219
- 2) la possibilité de retirer le boîtier électrique sur le pignon de la salle des fêtes, qui n'est plus d'actualité (utilisé par l'ancienne machine à pain)

- il est indiqué qu'une boîte à livres a été installée dans l'ancien arrêt de bus à côté de la bibliothèque (Grand merci à Alain RENARD qui s'est chargé de la fabrication), et qu'une autre doit être installée sur la place.